Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-218_20-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

218/20

CD/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Présents : Éric CLOAREC ; Christiane DUGAY ; Édouard TROLES ; Chantal COLLÉOU ; Jean-Hervé GOARNISSON ; Annick LE GALL ; Cyrielle MOY ; Françoise NORMAND ; Hervé TILLY ; Paul UGUEN
Absents : Éric LE SCANFF, Florent LE HERVÉ, Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Rémy LE MEUR
Procurations : Éric LE SCANFF donne pouvoir à Éric CLOAREC, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Christiane DUGAY, Sonia FLOC'H donne pouvoir à Chantal COLLÉOU.
Secrétaire de séance : Cyrielle MOY
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 14 septembre 2023

Objet : Motion de soutien « EHPAD publics en résistance »

Suite à la réunion du 29 juin 2023 à la Roche Jaudy (22) et celle du 30 juin 2023 à Plourin-les-Morlaix pour évoquer la situation des EHPAD publics, les communes de Morlaix, Plourin-les-Morlaix, Plouigneau, Guerlesquin, Pleyber-Christ, Carantec, Plonevez-du-Faou, Plouvorn, Sizun, Elliant, Coray, Guipavas, Pont-de-Buis, Loperhet, Daoulas, Briec, Châteauneuf-du-Faou, Cap Sizun, Pont l'Abbé, Arzano, Brest et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Quimper Bretagne Occidentale gérant les EHPAD d'Ergué-Gabéric, de Briec, de Plogonnec et de Quimper partagent, tout comme celles des Côtes d'Armor, le même constat alarmant.
Les maires, présidents de CCAS et de CIAS, élus, administrateurs et les directeurs des établissements, ont tour à tour fait part de leurs difficultés financières, dues à des financements insuffisants des autorités de tutelle.
Ils rencontrent également des difficultés croissantes en termes de recrutement et d'épuisement des personnels. À cela s'ajoute des factures d'énergie exorbitantes, un seul trimestre pouvant représenter l'équivalent de la facture de l'année écoulée.
En s'appuyant sur les résultats de l'enquête nationale menée par la FNADEPA en mai 2023, et les situations respectives des EHPAD présents : les réserves financières ne sont plus que de quelques mois pour certains, d'un à deux ans pour les autres.

Il ressort de ce constat que les élus :

Réagissent :
- Au report continuel d'une loi sur le grand âge, laissant les élus locaux gérer seuls la situation,
- Aux réponses des tutelles inadaptées, faute de moyens financiers adéquats,
- Aux dépenses instaurées par l'État : Ségur, prime Grand Age, revalorisation du point d'indice, essentielles pour nos personnels, mais qui ne sont pas compensées par les dotations. La charge supportée par les établissements est de plus en en plus lourde,
- Aux difficultés de remboursements de prêts indexés sur les Livrets A (doublement des intérêts en 2023/2022)
- Aux charges complémentaires liées aux frais des PPR (Période de Préparation au Reclassement), ARE (Allocation de Retour à l'Emploi), délai de carence de 10 jours pour les arrêts maladie, dès lors que nous remplaçons le personnel dès le 1er jour,

Envoyé en préfecture le 20/09/2023
Reçu en préfecture le 20/09/2023
Publié le
ID : 029-212900674-20230919-218_20-DE

- À l'inflation généralisée concernant les énergies et tous les consommables : alimentation, produits d'hygiène, matériel, soins.

Refusent de faire supporter aux familles et aux résident ces augmentations de charges.

S'interrogent sur les éventuelles réponses des autorités de tutelles visant soit aux mutualisations ou fusions : les établissements ayant déjà opéré des rapprochements font état de certaines économies d'échelle sur les fonctions supports et pour autant ils sont aujourd'hui confrontés au mème problème structurel qui touche l'ensemble des EHPAD. La fusion n'est donc pas une solution miracle.

Dénoncent :
- Les difficultés financières provoquant le non-remplacement des personnels absents et dégradant de ce fait de manière inacceptable la qualité de l'accompagnement nécessaire au bien être des résidents et les conditions de travail des professionnels,
- Les cotations anticipées des GMP : si celles-ci permettent de réévaluer le taux de dépendance des résidents et de prévoir des moyens supplémentaires, les financements liés ne sont versés que de 12 à 18 mois plus tard si la coupe est réalisée après le 30/06 de l'année en cours ! C'est maintenant que nos résidents dépendants ont besoin de ces moyens !
- Les nouvelles coupes PATHOS qui servent aujourd'hui à financer les insuffisances de dotation de l'État plutôt qu'au recrutement de nouveaux professionnels correspondant à un accompagnement à hauteur de la dépendance et des pathologies des résidents.

Collégialement, les élus présents constatent ne plus pouvoir payer les factures d'énergie, tant qu'un véritable bouclier tarifaire ne sera pas mis en œuvre pour leurs EHPAD, pour garantir les équilibres financiers.

Collégialement, les élus présents décident :
- De présenter à l'ensemble des communes une motion de soutien aux EHPAD territoriaux,
- De s'interroger sur le refus ou non de voter les prochains budgets, si ceux -ci devaient être déficitaires,
- De solliciter une rencontre avec le ministère en charge de l'autonomie et du handicap, de la Santé et le ministère de la fonction publique, ministre déléguée aux collectivités territoriales et toutes les instances concernées par le financement des EHPAD,
- D'engager un cabinet d'avocats sur une mission de conseil quant aux recours juridiques possibles de nos communes vis-à-vis de l'État.

Nous sommes tous concernés, car c'est bien l'accueil et la qualité de l'accompagnement à l'égard de tous nos aînés qui sont en jeu. Nous nous mobilisons dans un objectif de défense du bien commun, pour œuvrer dans le sens de l'intérêt général et d'un service public de proximité et de qualité que nos résidents citoyens sont en droit d'attendre.

« Nous ne faisons pas les lois ; bien souvent, nous les faisons appliquer. Nous demandons aujourd'hui à l'État de bien vouloir nous entendre : nous, élus locaux, sommes fondés à faire des propositions pour la loi Grand Age ».

Pour extrait conforme,
Pour le Maire empêché,
L'adjointe au Maire,

MAIRIE DE GUERLESQUIN 29 (Finistère)

Christiane DUGAY